

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2022
Réuni le : 29/09/2022
Sous la présidence de : Manuel Neves
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat transfo
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la GreenAlp relatif une prestation de maintenance du transformateur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2022

Réuni le : 29/09/2022

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte pour l'année scolaire 2022-2023 le bilan d'activités communiqué par le chef d'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Occupation des logements de fonction par CNAS pour les personnels régionaux

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2022

Réuni le : 29/09/2022

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R2124-64 à R21

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la proposition d'occupation des logements de fonction par CNAS des personnels régionaux

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CNAS Région

Le Conseil d'administration approuve la proposition d'occupation des logements de fonction par CNAS des personnels de la Région pour l'année scolaire 2022-2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2022

Réuni le : 29/09/2022

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec SMH

Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention avec le cinéma municipal Mon ciné de la Ville de Saint Martin d'Hères. Cf Convention jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Occupation des logements de fonction par CNAS pour les personnels d'Etat

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2022

Réuni le : 29/09/2022

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R2124-64 à R21

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la proposition d'occupation des logements de fonction par CNAS des personnels d'Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CNAS Etat

Le Conseil d'administration approuve la proposition d'occupation des logements de fonction par CNAS des personnels d'Etat pour l'année scolaire 2022-2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19-1

Annule et remplace l'acte n° 19 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2022

Réuni le : 29/09/2022

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à La Toussuire , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage La Toussuire

Le conseil d'administration autorise :

- la programmation et le budget du voyage à La Toussuire 2023,
- fixe la contribution financière des familles à 190 € (avec activité ski) ou 125 (avec activité raquettes),

La part accompagnateur est prise en charge par l'établissement.

Se référer au projet et au budget joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2022
Réuni le : 29/09/2022
Sous la présidence de : Manuel Neves
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adhésion Lycopantis

Le conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à adhérer à l'association Lycopantis. Ci-joint le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'utilisation de services Plus+.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2022
Réuni le : 29/09/2022
Sous la présidence de : Manuel Neves
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de partenariat
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat "concours post-bac diversité" entre Grenoble Ecole de Management (GEM) et le lycée Champollion.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2022

Réuni le : 29/09/2022

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 29/09/2022

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation des dons de la caisse de solidarité

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2022

Réuni le : 29/09/2022

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte les dons de la caisse de solidarité

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dons caisse de solidarité

Le conseil d'administration accepte les dons des familles à la caisse de solidarité du lycée(montant différent suivant les familles).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0